

10 C.

# Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Un redressement s'impose si l'on veut éviter l'agonie de l'Europe. La « direction » britannique n'a produit que des faillites. Contre l'emprise de la finance. — Une nouvelle entrevue Lloyd George-Poincaré. Un seul problème à résoudre : les réparations. — La solidarité franco-belge en face du moratorium allemand. — L'Italie est menacée d'une nouvelle crise ministérielle.**

A l'heure actuelle, nous traversons, semble-t-il, l'une des plus graves crises de l'après-guerre : de tous côtés, les choses vont mal, tous les peuples d'Europe sont aux prises avec de rudes difficultés.

Cet état de choses résulte de la politique imposée à tous par la Grande-Bretagne.

Pour ne citer qu'un exemple, ce sont les dirigeants de Londres qui nous ont conduits à Gênes, puis à la Haye — double échec retentissant — ; ce sont ces mêmes dirigeants qui, par leur complaisance, ont incité l'Allemagne à persévérer dans son dessein de non-exécution du Traité.

Qu'on réfléchisse un moment à ces faits et l'on se rendra compte que toutes les difficultés de l'heure en découlent, principalement de la faiblesse témoignée à l'égard du Reich.

Dès lors, un redressement complet de la politique européenne s'impose si l'on veut vraiment rebâtir.

Ce redressement, la France seule est susceptible de l'opérer. L'expérience ne montre-t-elle pas qu'au demeurant c'est elle qui a vu le plus juste à l'égard des problèmes de l'après-guerre ?

Certes, notre pays méritait, de par les sacrifices et le rôle tenu au cours des hostilités, d'inspirer au premier chef les conseils alliés.

Il n'en fut pas ainsi, parce que la liquidation de la guerre comportait surtout un côté financier et que la grosse finance est entre les mains des Américains et des Anglais.

Bref, c'est le monde des affaires anglo-saxon qui a régenté la vie internationale, durant ces dernières années. Lloyd George lui-même n'est que l'auxiliaire docile de cette coterie : son rôle au pouvoir n'est pas de faire de la politique à proprement parler, mais les affaires d'une poignée d'hommes d'affaires.

Peut-on espérer voir l'Europe libérée de cette espèce de tyrannie du mercantilisme ?

Peut-être, mais cet affranchissement n'ira pas sans douleur. Pourtant, aucune amélioration n'interviendra dans la situation générale tant que cette emprise de la finance sur les peuples et les nations ne sera pas brisée.

En attendant voici qu'on annonce une entrevue entre Lloyd George et Poincaré.

Quels en seront les fruits ? Les deux chefs de gouvernement vont-ils s'entretenir des problèmes à l'ordre du jour ? — Ce serait excessif et imprudent : la tâche serait en effet immense et l'essentiel risquerait d'échapper.

La vérité est qu'aujourd'hui tous les problèmes s'effacent devant celui des réparations qui les dominent tous : il s'agit de savoir si l'Allemagne sera mise en demeure de cesser ses déplorables errements.

Si Poincaré va à Londres, il n'a qu'une question à poser à son collègue britannique : « voulez-vous, oui ou non, que l'Allemagne paie et, pour cela, seconder notre action ? »

Il est inconcevable que tous les mois, ou tous les deux mois, tout le problème des réparations soit remis en question.

C'est pourtant ce qui se produit. Il en résulte que la situation générale de la France s'aggrave chaque jour davantage. La laissera-t-on empirer au point de devenir presque irrémédiable ?

A nos yeux, il n'y a pas à hésiter : de deux choses l'une : ou bien, la Grande-Bretagne consent à rester solidaire de nous et alors elle doit appuyer nos revendications ; ou bien, elle entend maintenir, contre nous, ses sympathies à l'Allemagne, et dans ce cas nous n'avons qu'à assurer seuls la sauvegarde de nos intérêts.

Désormais, rien ne servirait d'épi-loguer : il faut conclure et agir.

Quoi qu'on en ait dit, la Belgique paraît décidée cette fois à s'associer à la France et à s'opposer à l'octroi de tout nouveau moratorium à l'Allemagne.

Faut-il s'en étonner alors que la grande majorité des réparations en espèces est destinée, cette année, à la Belgique ? Et à l'heure présente c'est encore quelques 320 millions de marks-or, soit au cours près de 1 milliard de francs, que notre alliée doit toucher d'ici fin 1922.

Ce qui importe surtout, c'est que les deux pays marchent en parfait accord et fassent bloc contre les intentions toutes de faiblesse de l'Allemagne.

Si la Belgique et la France restent parfaitement unies dans leurs desseins, principalement au sein de la Commission des Réparations, l'Allemagne n'obtiendra pas le nouveau moratorium qu'elle sollicite jusqu'en 1925.

Certes, nous comprenons que la position de notre alliée soit parfois délicate vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Mais — et l'expérience est là pour en témoigner — ce n'est pas la condescendance à l'égard du cabinet de Londres qui peut amener celui-ci à éprouver des sympathies.

On peut résumer la situation en disant que les circonstances ne sont pas aux sentiments mais au strict réalisme.

La Belgique y trouvera son profit avec nous et comme nous.

L'Italie, de son côté, subit le contre-coup de la politique incohérente poursuivie par Lloyd George.

Notre voisine d'au-delà les Alpes est menacée d'une nouvelle crise ministérielle, tout aussi grave que la précédente qui s'est prolongée, on s'en souvient, de longues semaines.

Les causes n'ont pas varié : comment constituer une majorité, pourvue de quelque fixité, alors que le Parlement ne compte pas moins de 13 ou 14 partis, alors surtout qu'aucune fraction ne possède un programme d'action ?

Et cette anarchie a sa répercussion dans le pays tout entier où les troubles se multiplient, véritables batailles rangées entre fascistes et socialistes, où le sang coule presque chaque jour.

Etat de choses symptomatique à plus d'un égard, mais qui manifeste surtout la faiblesse des pouvoirs qui ne parviennent pas à imposer la discipline civique à des factions.

Quant aux causes profondes de cette agitation, de ce malaise qui sévit de façon permanente, il convient de les chercher, semble-t-il, dans la crise économique que traverse l'Italie.

Et puis, on dirait que l'Italie ayant réalisé ses aspirations nationales, d'ordre purement territorial, se trouve désemparée, ne sachant plus quel but donner à son activité.

Quel homme et quel parti donneront à notre voisine la direction qui lui manque et qui soit capable d'opérer la cohésion des forces nationales ?

M. DAROLLE.

Aux dernières nouvelles, la Chambre italienne, à l'issue de sa séance de mercredi, a voté un ordre du jour de méfiance dans le gouvernement lui reprochant de n'avoir pas su obtenir « la pacification intérieure indispensable pour la restauration économique et financière du pays ».

103 voix seulement se sont prononcées pour M. Facta, tandis que 288 votaient contre lui.

Le cabinet a démissionné. La crise est ouverte. Combien durera-t-elle ? Quel sera le successeur ?

## INFORMATIONS

**L'Allemagne sera-t-elle admise à la Société des Nations ?**

Le correspondant diplomatique du « Daily Telegraph » dit qu'il est certain que les membres actuels du Conseil de la Société des Nations discuteront en particulier avec un ministre britannique auquel M. Lloyd George a déjà exprimé le point de vue anglais au sujet de la question de l'admission de l'Allemagne dans cette Société, soit comme membre

permanent aux conditions ordinaires, soit dans toute autre condition, bien que ces questions soient du domaine de l'Assemblée de la Société des Nations elle-même.

**Pas d'accord militaire entre la France, la Pologne et la Lithuanie**

Le correspondant du « Times » à Riga signale que les informations récemment publiées dans les presses allemande, polonaise, et lithuanienne, suivant lesquelles des négociations auraient été entamées en vue d'un accord militaire entre la France, la Pologne et la Lithuanie, sont dénuées de fondement.

Aucun accord de ce genre n'a été discuté, ni même suggéré.

**Lénine aurait été victime d'un attentat**

Le correspondant du « Svenska Dagblatt » à Riga prétend savoir de source absolument sûre que Lénine a été victime d'un attentat dans la nuit du 3 juillet alors qu'il faisait route pour le Caucase. Le corps a été jeté dans le Don. On croit à un empoisonnement. Le meurtrier aurait été commis par un membre du parti radical actuellement au pouvoir à Moscou.

**Un rébellion aurait éclaté dans l'armée rouge**

On mande de Copenhague à l'« Exchange Telegraph » que, suivant des messages de Riga publiés par la presse de Stockholm, une rébellion aurait éclaté au sein de l'armée rouge. Les soldats auraient refusé de se laisser démobiliser tant qu'ils n'auraient pas reçu leur paye.

La mutinerie aurait pris des proportions particulièrement graves dans l'Ouest de la Russie, ainsi que dans les provinces occidentales.

On rapporte que dans la province de Vologda, le mouvement se développe et prend l'allure d'une véritable insurrection. Un simple soldat nommé Petrow se serait mis à la tête des mutins qui lui obéissent aveuglément.

**Un joli procédé de gouvernement des Soviets**

On assure que le gouvernement des soviets aurait trouvé, dans les archives de la Banque internationale de commerce, à Pétersbourg, des planches ayant servi à tirer les titres de l'emprunt chinois 4 0/0 1895. Le gouvernement russe aurait tiré, à l'aide de ces planches, de nouveaux titres qu'il essaierait d'écouler sur les marchés européens.

**L'armée rouge n'est pas payée**

On mande de Stockholm au « Morning Post », qu'en raison du manque d'argent, le mécontentement s'accroît dans l'armée rouge. Les Soviets ne peuvent plus payer leurs officiers. Les journaux de Moscou appellent l'armée rouge : Armée de mendiants. L'antisémitisme s'accroît dans toute la Russie méridionale et on signale quelques pogromes.

**Les assassins du maréchal Wilson sont condamnés à mort**

Le procès de Dunn et O' Sullyman, les deux assassins du maréchal sir Henry Wilson, est venu devant la cour criminelle centrale siégeant à l'Old Bailey.

Au début de l'audience, le greffier de la cour a donné lecture d'un rapport rappelant les circonstances dans lesquelles le maréchal a été assassiné. Après les débats, qui se sont déroulés rapidement et qui n'ont donné lieu à aucun incident notable, les deux accusés ont été condamnés à mort.

**Grandeur et décadence du khédive Abbas Hilmi**

Le « Morning Post » apprend de son correspondant du Caire qu'un décret du gouvernement égyptien interdit à l'ex-khédive Abbas Hilmi de pénétrer en territoire égyptien. Tous les biens de ce dernier qui n'ont pas encore été liquidés, le seront incessamment et le produit de cette liquidation sera versé à son crédit.

**Les loups dans la Dordogne**

On signale que les loups viennent de faire leur apparition dans la Dordogne où ils ont fait de sérieux ravages parmi les troupeaux.

**L'attentat du 14 Juillet**

L'anarchiste Gustave Bouvet a été interrogé. Il a expliqué qu'en partant de chez lui le matin, il avait la ferme intention de tuer le Président de la République, M. Millerand, et le président du conseil, M. Poincaré. Il était persuadé que tous deux, au retour de la revue, occuperaient la même voiture de tête.

Ce fut un désappointement pour lui d'apercevoir dans une voiture de tête un seul personnage, qui était M. Naudin, qu'il prit pour M. Poincaré. C'est alors qu'il tira.

Je n'ai pas de complices, a ajouté l'inculpé ; j'ai agi seul, sans faire part de mes projets à personne.

**Distribution de prix mouvementée**

La distribution des prix de l'Ecole nationale d'art décoratif, à Limoges, a été troublée par des incidents assez graves. Les jeunes fils manifestèrent violemment contre l'attribution du prix offert par le ministère des beaux-arts à une de leurs camarades qu'ils estimaient ne pas l'avoir mérité.

Elles avaient, paraît-il, surpris un professeur travaillant à l'épreuve de concours de cette école. Or, quand cette élève monta sur l'estrade pour recevoir sa récompense, les autres jetèrent prix et diplômes aux pieds des professeurs ébahis. Puis elles formèrent un monome en sortant dans la rue.

Ces incidents ont provoqué une vive émotion dans la ville.

## CHRONIQUE LOCALE

**NOTRE PAIN DE DEMAIN !**

L'Officiel publie la loi votée par les Chambres, pour assurer une meilleure utilisation du blé et des farines.

En voici le texte : Article premier. — Un décret des ministres, sur la proposition du ministre de l'Agriculture, pourra : 1. Déterminer les taux minima d'extraction au-dessous desquels les produits de la mouture du blé froment ne pourront être fabriqués, mis en vente ou vendus ; énumérer les succédanés dont les farines pourront ou devront être employées à la panification ; interdire de mettre en vente, de vendre et d'employer pour l'alimentation du bétail et des chevaux, ânes ou mulets, le blé-froment en grains, propre à la mouture, la farine provenant de cette mouture, et le pain.

La parole est maintenant au ministre de l'Agriculture. Que dira-t-il, mais surtout, que fera-t-il ? Dans quelle proportion les minotiers devront-ils bluter la farine ? Et puis quels seront les succédanés qui devront remplacer la farine de froment ?

Cette année, le déficit en blé est réel : il faut donc arriver, malgré tout à la soudure. Mais il tarde aux consommateurs de savoir quelle est la qualité de pain qu'ils devront manger.

Il n'y a pas de succédanés qui remplacent complètement la farine de froment : mais il y en a qui peuvent être mangés sans provoquer des troubles dans les estomacs.

C'est que les consommateurs ont encore trop précis le souvenir des diverses qualités de pain qu'ils mangèrent durant les dernières années de la guerre.

Le ministre de l'Agriculture ne peut pas leur en vouloir s'ils manifestent une méfiance au sujet des succédanés et certes, il ne manquera pas de faire un choix judicieux de ces succédanés, dans l'intérêt de la santé de tout le monde ; tout au moins de ceux qui mangeront le nouveau pain.

Puisqu'il est de nécessité nationale, d'économiser le plus possible la farine de froment, personne ne rechignera, d'autant plus qu'il faut espérer que la mesure réglementant le blutage ne durera pas longtemps.

Mais nous le répétons, il ne faudrait pas que l'on fabriqué un pain différent selon la région, voire selon le canton.

Comme cela s'est produit, lorsque la qualité de farine était réglementée par les services du ravitaillement, les consommateurs qui se souvenaient de cette triste période, ont bien le droit de se montrer méfiants.

Or, à ce point de vue, le Lot ne fut pas très favorisé, car il fut bien un des départements qui purent, avec raison, protester contre l'emploi par trop abusif de succédanés qui ne peuvent pas être considérés comme nutritifs. Au contraire.

Le ministre de l'Agriculture étudie actuellement la question : nous pouvons bien lui faire confiance jusqu'à ce qu'il ait pris une décision. Nous serons fixés avant peu.

LOUIS BONNET.

**Médaille militaire posthume**

La médaille militaire posthume est attribuée au sergent Bachoffner (Marie-Louis-Pierre), du 7<sup>e</sup> d'infanterie. « Sous un feu croisé de mousqueterie et de mitrailleuses, a, par son exemple entraîné ses deux sections à l'assaut des retranchements ennemis et a été mortellement frappé ».

Armée

Sont promus au grade de lieutenant de réserve les officiers du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent : Bruley, Callet, Cantillon, Tramont, Clavel, Clavelier, Dellbreil, Fouque, Fournier, Rogues, Ton.

**Trésorerie générale**

M. Ardourel, commis stagiaire à la Trésorerie générale du Lot est nommé commis titulaire de 5<sup>e</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1922.

**Contributions indirectes**

M. Cabanes, vérificateur de 3<sup>e</sup> classe des indirectes à Limoges, est nommé vérificateur à automobile de 3<sup>e</sup> classe à Cahors-Est.

M. Monteil, vérificateur à automobile à Cahors, est nommé receveur à cheval à Herbault.

**Nos compatriotes à Paris**

Nous apprenons avec un vif plaisir le mariage de notre charmante compatriote de Frayssinet-le-Gourdonnais, Mlle Marie-Louise Hermet, comptable dans une Banque, à Paris, avec M. Jacques Liermain (croix de guerre), de Clamart (Seine).

Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de notre aimable compatriote Marcel Besse, employé à Paris, avec Mlle Judith Ramoisiaux, de Malonne-Trieux (Belgique).

Notre compatriote de Cahors M. Louis Cuquel, surveillant de jardinage de 1<sup>re</sup> classe à la Ville de Paris (secteur ouest), va prendre sa retraite à la date du 1<sup>er</sup> août prochain.

**Ecole supérieure de télégraphie**

Notre compatriote, M. Julien Combecave, rédacteur au Ministère des Postes, vient d'être reçu définitivement à l'Ecole Supérieure de Télégraphie, succès qui permet l'accès aux emplois supérieurs.

Nos félicitations au jeune lauréat, fils de l'agent technique des Ponts et Chaussées bien connu à Cahors.

Ajoutons que M. Combecave Julien, est un ancien élève du Lycée Gambetta.

**Question au ministre de la guerre**

M. Delmas, député, demande à M. le ministre de la guerre à quelle époque approximative les troupes parties fin octobre pour la Syrie seront relevées et, en l'espèce, vers quelle époque un soldat de la classe 1921 du train des équipages (section automobile), parti le 16 octobre 1921 pour la Syrie, sera rapatrié.

Réponse. — Il n'est pas encore possible de fixer la date approximative du rapatriement des militaires des différentes armes de la classe 1921 en service au Levant. Ces militaires seront toutefois relevés suffisamment à temps pour pouvoir bénéficier avant leur libération, de la permission à laquelle leur donne droit leur temps de présence en Syrie, ainsi qu'il est fait actuellement pour les hommes de la classe 1920.

**Ecole des Infirmières de l'Assistance publique**

Le concours annuel en vue du recrutement des élèves de l'Ecole des infirmières de l'Assistance publique aura lieu le 9 octobre 1922, à 13 heures, à l'hospice de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, à Paris.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

Soit à la surveillante générale de l'Ecole des infirmières, à la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, Paris (13<sup>e</sup>) ;

Soit au chef du service du personnel, à l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Paris (4<sup>e</sup>).

**Compagnie d'Orléans**

Avis

Les voyageurs porteurs d'une carte d'identité au titre « famille nombreuse » sont invités à prendre leurs billets à l'avance.

**Poids et mesures**

La vérification des poids et mesures de la ville de Cahors, pour l'année 1922, aura lieu du lundi 31 juillet au vendredi 11 août.

Les opérations se feront sous le péristyle de la mairie, où les industriels devront présenter tous les poids, mesures de capacité et mesures de longueur qu'ils ont en leur possession.

Ils seront convoqués par bulletins individuels remis par la Poste.

Comme par le passé, les instruments de pesage seront vérifiés à domicile.

Les commerçants et industriels qui, depuis la dernière vérification, ont ouvert un établissement, ne devront pas oublier d'en faire la déclaration au vérificateur.

## CHRONIQUE SPORTIVE

**COMPOUND-CLUB CADURCIEN**

Dimanche dernier le Compound-Club Cadurcien avait envoyé à Fumel quelques-uns de ses meilleurs athlètes pour disputer le challenge Toussaint.

C'est sur une piste presque impraticable et complètement défectueuse que nos coureurs eurent à se mesurer avec des équipes en renom comme Villeneuve-sur-Lot, Villard et Fumel. Malgré la bonne volonté des organisateurs de cette fête, les épreuves furent retardées d'une heure ce qui amena notre équipe à abandonner les dernières épreuves afin de regagner Cahors.

Ceci fut très préjudiciable à notre société, car le C.-C. C. venait immédiatement après Villeneuve-sur-Lot qu'il talonnait avec 2 points de plus seulement. L'épreuve des 1.500 m. et du saut à la perche devaient nous donner la victoire, car Villeneuve venait d'abandonner aux 1.500 m. et au saut à la perche nous avions toute facilité de gagner.

Néanmoins les performances de nos athlètes furent très remarquables, en voici la nomenclature.

- 60 m. (1<sup>re</sup> série) : 2<sup>e</sup> Dupuy ; (2<sup>e</sup> série) : 2<sup>e</sup> Gaye ; finale : 2<sup>e</sup> Dupuy, 4<sup>e</sup> Gaye. 1<sup>er</sup> à chaque épreuve un Villeneuve-vois.
- 400 m. : 2<sup>e</sup> Gaye que deux clubs dus au mauvais terrain empêchèrent d'arriver 1<sup>er</sup>.
- Saut en longueur avec élan : 2<sup>e</sup> Dupuy (6 m. 48), 3<sup>e</sup> Chaumel (6 m. 11) après Rouquié de Villeneuve qui atteint 6 m. 66.
- Saut en hauteur avec élan : 2<sup>e</sup> Chaumel, 3<sup>e</sup> Delpy.
- Saut en hauteur sans élan : 2<sup>e</sup> Cristobal, 3<sup>e</sup> Dupuy.
- Lancement du poids : 1<sup>er</sup> Cury (10 m. 20) laissant le 3<sup>e</sup> à 1 m. 08, 2<sup>e</sup> Dolmen (10 m.).

At cours de sa dernière séance le Comité des fêtes a voté à l'unanimité le vœu suivant : « Le Comité des fêtes du C. C. C. adresse les remerciements : 1<sup>er</sup> aux sociétés qui ont bien voulu participer à la fête du Musée ; 2<sup>e</sup> aux gens dévoués qui les ont aidés dans leur tâche ; 3<sup>e</sup> aux personnalités et aux commerçants qui par leurs généreux dons ont permis de donner à chaque concurrent un prix le récompensant de l'effort et qui a bien voulu honorer de sa présence cette fête en tout point réussie ».

**Statistique sportive.** — Le classement de la fête du 9 est le suivant :

- 1<sup>er</sup> Compound Club Cadurcien (28 points) ;
- 2<sup>e</sup> Aviron Cadurcien (32 points) ;
- 3<sup>e</sup> Limoges ;
- 4<sup>e</sup> Independants ;
- 5<sup>e</sup> U. S. Fumel ;
- 6<sup>e</sup> A. S. P. O. Montauban.

Le C. C. C. a lui seul enlevé 21 prix, contre 25 pour les 5 autres sociétés.

Dimanche 23 juillet, les jeunes apprentis du P. O. se rendront à Périgueux pour participer aux grandes fêtes annuelles. Bonne chance à nos jeunes.

**TENNIS-CLUB CADURCIEN**

Après les succès remportés par l'A. C. en aviron et en athlétisme, notre jeune société de tennis, le Tennis Club Cadurcien, quoique délaissé par la majorité des sportifs de Cahors, n'a pas voulu être en reste avec ceux qui s'occupent de sa destinée et de son évolution. Aussi ses dévoués dirigeants ont-ils, malgré les dépenses onéreuses que nécessite le déplacement de leurs joueurs, décidé d'envoyer leurs cinq meilleurs joueurs à Montauban.

Montauban étant venu à Cahors, le Tennis Club ne pouvait mieux faire que de rendre visite aux montabanais et tâcher

de remporter la victoire décisive ayant gagné la première manche à Cahors. Avec les joueurs tels que les Pellissier, les Séguier et autres tonitruons de valeur la victoire est certaine. C'est ce que tous les sportifs leur souhaitent.

### Pour le Monument aux Morts

Subscriptions recueillies par la Société de l'Union des Femmes de France

3<sup>e</sup> Liste

Mmes Gernolles	10 fr.
Méridonne	5
M. Beauc.	10
Mmes Durand	10
Sébal	5
Massabie	5
Barrière	3
Bismes	2
veuve Bro.	5
Pouzeuges	5
Despeyroux	5
Moulinier Em.	5
M. Bonnet	10
Mmes Blanchard	5
Parvieu	3
M. Murat	10
Mmes Daynard	10
Servant	5
M. et Mme Dzier	5
Mmes C. Rougier	5
Bernard	5
Solignac	10
Lavergne	5
Bouscarry	5
Valat	20
Daridenne	5
J. Lestrade	10
veuve Alazard	5
M. le docteur Godeau	10
Mmes Morange	10
Combes	3
MM. Besse, caissier de la caisse d'Epône	10
Miquel, vétérinaire	10
Mmes Doumerc	10
M. Calvet	10
Mmes Benesclou	5
Férand	10
Libert	5
Rouquayrol de Boisse	10
Mlle Carriol	5
Mlle Bouysou	5
Mme Arnaud	5
Mme et Mlle Merle	5
M. et Mlle Gras	20
M. Nouril	5
Mmes Pefour	10
Coueslant	10
Aillet	10
Maison Rigal-Bédoué	10
Mme Barreau Aubran	20
MM. Fournès	10
G. Goudier	10
Mmes Charnau	5
Hennras	5
Cappus	20
Adams	10
Rigal (Dames de France)	20
Nicolas (bazar)	10
Galup	5
M. Maury	10
Mmes Plages	2
Couche	5
Bouzerand	5
Rivière	5
Roumillac	5
Vicens	10
M. et Mme Sauvêtre et M. Peyrissac	20
M. et Mme Besombes	20
M. et Mme Maury, route municipale	40
Mme veuve Couderc	5
Marcenac	5
Lacoste	5
Mlle Jeanne Gasse	20
M. Girma, libraire	20
Mme veuve Olié	10
Gourcerol	20
MM. Garnal, pharmacien	20
Eugène Albert	10
Arthégas	10
Mlle Brunet	5
Mme Laiffon	5
Mlle Euphrasie Imbert	20
Mmes du Mas	15
Ville	10
M. Desprats, avoué	10
Mmes Malaprye	5
veuve Delpon	10
Lassaux	5
Garnier	5
MM. Monestier	20
Bergougnoux	5
Mme Cabridens	10
MM. Courdès	10
Larratte	5
Béringuet	5
Mmes Bris, de Cabessut	5
Falletti	5
Penel et Barrières	20
Germain	10
Mlle Bruzailles, directrice de l'École Normale	10
Mme Hébrard	3
M. et Mme Canès	10
Mmes Bougnès	10
Demeaux	20
Bellon	20
MM. Labro, contrôleur	20
Rousseau	10
Mmes Lepail	10
veuve Ayméric	10
veuve Dulac, liquoriste	10
veuve Fieuzal	10
MM. Mézes, greffier	10
Amiaud, directeur Indicoles	10
M. Langueque	10
M. Cayla et Mme Pradel	20
Mme Parant	5
M. Georges Marqués	20
Mme et Mlle Foch	20
M. Aibier, médecin	15
Mme veuve Iches	5
Mlle Marron	5
Mmes Muxart	5
veuve Relhié	20

### La question de l'eau

Voici un extrait du rapport de M. Féron, ingénieur du Génie rural, sur la question des eaux à Cahors.

« Le débit de la source des Chartroux permet de faire face aux augmentations maxima constatées ailleurs dans des services bien organisés.

« En ce qui concerne la source, le bassin sera nettoyé, le barrage examiné, les fissures fermées, les fuites enfin combattues, découvertes et vaincues.

« Une vanne en tôle d'acier, manœuvrée de l'extérieur, permettra le vidange du bassin ce qui, soit dit en passant, ne sera pas un médiocre progrès.

« Le bassin sera défendu contre la chiste d'impuretés et contre les eaux de ruissellement provenant du mont d'Angély.

« Les conduites d'aspiration de la nouvelle usine de secours prévue au projet seront poussées jusqu'au point d'émergence de la source, afin de capter l'eau avant qu'elle ait pu être polluée.

« Usine élévatrice de secours. — Lors des crues du Lot, comme en période d'étiage, l'usine hydraulique ne fonctionne plus. Le moteur à gaz pauvre, dont cette usine est dotée, ne permet de parer qu'en partie et fort insuffisamment à cet inconvénient grave.

« Utilisant la ligne électrique de la Compagnie du Bourbonnais, qui passera précisément au-dessus du chemin de halage, une nouvelle usine sera construite sur l'emplacement occupé aujourd'hui par ce qui l'on peut appeler les ruines de l'ancien moulin.

« Le pompage sera assuré par deux pompes centrifuges, haute pression et vitesse moyenne, actionnée chacune par un moteur (220 volts, type 32 chevaux). En cas de panne ou d'avarie d'un de ces groupes, l'autre peut suffire, en fonctionnant sans arrêt, à alimenter la ville.

« La nouvelle construction, de 9 m. 20 de long sur 7 m. 20 de large, comprendra un sous-sol et un rez-de-chaussée.

Dans le sous-sol seront établies des fosses étanches pour le pompage centrifuge. Une porte blindée donnera accès à une passerelle et permettra d'actionner la vanne du bassin.

« Toute cette construction, enfin, sera préservée contre les crues de la rivière.

« Le rez-de-chaussée abritera les tableaux de commande et les accessoires. La salle sera largement éclairée et aérée.

« Les abords du bâtiment seront clôturés par une grille en fer forgé.

« La dépense annuelle de la nouvelle usine est évaluée 11.000 francs et réalisera une sérieuse économie sur le mode d'élevage, d'aillieurs défectueux aujourd'hui employé.

« La ville sera desservie par un double réseau de distribution, ce qui constitue le progrès le plus efficace de la nouvelle conception. Nous en ferons connaître le tracé et les détails qui ne peuvent, par leur longueur, trouver leur place ici.

« Voici enfin le devis estimatif de dépense :

« Ouvrages d'art, travaux de protection de la source, usine électrique, réservoirs, vannes de garde, etc. 121.000 francs.

« Machines élévatrices, 35.000 fr.

« Canalisation et fontainerie, frais d'étude et de surveillance, 502.000 francs.

« Le total général de la dépense s'élèvera donc à 718.000 francs.

### Union Vélospédique de France

Brevet militaire de 50 kilomètres. Le Comité départemental de l'U. V. F. renouvelle à tous les jeunes gens qui désirent participer au brevet militaire de 50 kilomètres, qui se courra sur le parcours Cahors-Arcambal-Concots et retour, que les engagements sont reçus chez M. J. Barthès, chef consul de l'U. V. F., 5, place du marché, Cahors.

Le droit d'engagement est de 2 fr. pour les membres individuels ou licenciés de l'U. V. F. et de 3 fr. pour les non licenciés.

Les engagements seront clos le samedi 22 juillet à 21 heures.

Le Comité départemental est heureux de constater que les engagements sont parvenus nombreux et que, d'ores et déjà, l'épreuve Cahors-Concots et retour est assurée d'un éclatant succès.

Les renseignements complémentaires sur l'organisation de la course seront donnés dans le Journal du Lot samedi 22 juillet.

Le comité départemental adresse ses remerciements aux membres de l'Avion Cadurcien qui ont bien voulu prêter leur concours précieux et désintéressé à l'occasion du Critérium cycliste du midi, organisé par la Dépêche et lui ont aussi aidé à mener à bien une tâche ingrate et difficile.

Réunion samedi soir 22 juillet à 8 h. 30, au siège du comité départemental, café de la Promenade, de tous les membres de l'U. V. F.

Ordre du jour : Organisation de la course du 23 juillet.

### Inspection

Mercredi, le général commandant le 17<sup>e</sup> corps est arrivé à Cahors par le train de midi.

Il s'est rendu à la caserne Bessières où il a vu officiers et soldats de la garnison.

Il a quitté Cahors la soirée, satisfait de son inspection.

### Larroque-des-Arcs

Fête votive. — La fête votive de Larroque-des-Arcs a été célébrée avec éclat par une foule nombreuse venue de Cahors et des communes voisines.

Les organisateurs avaient bien fait les choses et l'accueil réservé aux visiteurs fut charmant.

Malheureusement, la fête fut gâtée par la température, qui, le soir, était plutôt froide. Cela n'a pas empêché les couples de se livrer aux plaisirs de la danse jusqu'à minuit.

Félicitations aux organisateurs.

### Crayssac

Dimanche 9 juillet a eu lieu dans le cimetière de la commune de Crayssac la réinhumation du brave caporal Pagès Etienne-François (dit Emile) ramené du front le jour même, mort pour la Justice et le Droit.

Toute la population de la commune avait tenu à accompagner à sa dernière demeure les restes de ce héros qui laisse deux enfants et sa vieille mère.

Devant la tombe M. Bruguère, président de l'Union Amicale des poilus de Crayssac a prononcé l'allocution suivante :

Il n'est pas de pélerinage plus simple, plus noble et plus triste que celui que nous faisons à ce cimetière pour dire un dernier adieu aux héros de la guerre dont les dépouilles mortelles nous reviennent de l'ancienne zone de combat.

Une fois encore au nom des démolis de la commune, je viens saluer un de nos camarades que le destin implacable a couché pour toujours sur la zone de combat.

Sans considération pour leurs affections, n'ayant qu'un but, la défense de la patrie en danger, nous, jeunes ou vieux sont partis là-bas, dans l'est, dans le nord, en Orient, abandonnant tout à ceux qu'ils laissent au front. A partir de ce jour, une femme éplorée inquiète de dire aux enfants son angoisse, l'autre une mère déjà vieille et tremblante ou un père terrassé par la maladie.

Emile Pagès, qui avait fait son service militaire à Penouse avait été réformé. Mais le besoin urgent d'hommes qui se faisait de plus en plus sentir lui fut de nouveau classé dans le service armé et appelé en octobre 1914. Après quelques mois, il fut, le 9 janvier 1915, rejoindre ses camarades déjà au front. A partir de ce jour, il n'est plus de jour à peine après son arrivée, le 20 janvier, il eut les pieds gelés et fut évacué. Il obtint une convalescence, puis fut envoyé comme instructeur de la classe 16 avec laquelle le 4 décembre 1915 il repartit pour la zone terrible. Du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie il passa en 147<sup>e</sup>. Sa conduite au feu était si superbe que le 18 septembre, il est cité à l'ordre de l'armée :

Laissez-moi vous lire cette citation : Pagès Etienne François, matricule 425, caporal au 147<sup>e</sup> R. I. Le 4 sept. 1916, chargé d'une mission spéciale s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de bravoure et de dévouement. A ce point de vue, il a été un véritable héros. Il a été tué au combat plusieurs jours avant que l'officier qui les dirigeait.

La présente citation comporte l'attribution de la médaille militaire et de la croix de guerre à son palme.

Signé : Joffre.

Mais, hélas ! le dénouement tragique arriva le 26 juillet 1917, un obus d'obus l'atteignit à la tête et à l'épaule gauche. Il fut transporté à l'ambulance 6/13 à Ville-sur-Couzanès. Deux fois il put écrire à sa famille, à ses enfants, puis les nouvelles

cessèrent. Ce furent des jours d'angoisse terrible jusqu'au jour où l'avis officiel venait annoncer qu'il n'avait pu survivre à ses souffrances. La mort l'emporta lui aussi avant que la victoire ait illuminé l'horizon. Du moins Emile Pagès a-t-il eu cette suprême consolation de savoir qu'il y a pu passer un jour de sa vie, et que son sacrifice a été utile à son pays.

Repose en paix au milieu de ses parents et de ses amis, Emile Pagès. Le souvenir reconnaissant de ton sublime sacrifice te survivra.

### Limoges

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche sous la présidence de M. le docteur Roger Couderc, maire.

Le conseil approuve les comptes administratifs de la commune et du Bureau de bienfaisance de l'année 1921 ; il vote ensuite le budget supplémentaire de 1922, et le budget primitif de 1923 ; approuve le budget additionnel de 1922 et le budget primitif de 1923 du Bureau de bienfaisance.

Donné avis favorable à une demande de subvention en faveur de femme en couches et une demande d'assistance aux vieillards.

Pour les réparations qui s'imposent au presbytère, le conseil vote une somme de 3.000 francs au budget additionnel, et 2.500 francs au budget primitif de 1923 ; comme supplément, une somme de 500 francs est votée au budget additionnel pour réparations à la mairie. M. le maire est chargé de prier M. l'architecte communal de presser les devis, afin que ces réparations se fassent le plus tôt possible.

Plusieurs crédits sont ouverts au budget additionnel : 1.000 francs pour une grille au monument élevé à la mémoire des enfants de la commune tombés au champ d'honneur ; 250 francs pour un poêle à l'école des garçons ; 450 francs pour les chemins ruraux ; 1.400 francs pour la part de la commune sur la somme de 7.000 francs, montant des travaux à exécuter sur le chemin de traverse du hameau de Bassoul, qui relie la route nationale numéro 111 au chemin de grande communication numéro 24 ; 150 francs à l'architecte communal ; 150 francs aux trois dispensaires du département antituberculeux ; 100 francs pour la Fraternelle, musique en formation.

M. le président expose au conseil qu'il a reçu du conseil municipal de la commune de Vairaire une demande de rétrocession des six obus qui n'ont pas été utilisés au monument de Limoges, pour en parer le jour moyennant le remboursement du prix du transport de ces six obus.

Le conseil après avoir délibéré, accepte de l'unanimité ces conditions et charge M. le maire de prier M. le préfet de vouloir bien approuver cette délibération.

### Prayssac

Foire. — Notre foire mensuelle du lundi 14 a été très importante. Les marchés étaient approvisionnés de belles marchandises. Cours pratiqués :

Marché aux bestiaux : Bœufs de 1<sup>re</sup> qualité, de 3.500 à 4.000 fr., bœufs d'attelage, de 3.000 à 3.500 fr., bouvillons, de 1.000 à 1.200 fr. ; vaches d'attelage, de 2.000 à 3.000 fr., le tout la paire.

Vianne de boucherie : Veaux, 3, 50 à 4 fr. le kilo ; bœufs gras, de 150 à 180 fr. les 50 kilos ; mouton gras, 2, 40 à 2, 60 le kilo de moutons, de 70 à 90 fr. ; brebis d'élevage, 100 à 120 fr. ; agneaux, 60 à 80 fr. la pièce.

Volaille : poules, 4 fr. ; poulets, 4, 50 ; dindes, 3, 75 lapins domestiques, 1, 50 le demi-kilo ; canards, 18 à 20 fr. ; pigeons, 6 fr. la paire ; œufs, 3 fr. la douzaine ; oies d'élevage, 50 à 60 fr. ; oisons, de 30 à 35 fr. ; canards mulards, 18 à 20 fr. ; canards communs, 10 à 12 fr. la paire. Cochons d'élevage, de 200 à 250 fr. ; nourris, de 80 à 120 fr., suivant grosseur.

Halle aux grains : Pas de blé à la vente ; maïs, 48 fr. ; avoine, de 28 à 30 fr. ; pommes de terres, 1 fr. le kilo.

Jardinage et légumes : Plants de choux divers, 3 fr. le cent ; poireaux, 1 fr. le cent ; tomates, 2 fr. le demi-kilo.

Beaucoup de marchands étalagistes installés sur les divers marchés ont fait de belles recettes.

### Cajarc

Expériences de motoculture. — Les expériences de motoculture que nous avons annoncées ont eu lieu le 13 juillet.

Le tracteur « International » a d'abord conduit la charrue à trois socs faisant un travail excellent et rapide.

Les herbes et le chaume étaient parfaitement pliés dans la terre et ne sortaient nulle part.

Le tracteur a ensuite conduit la moissonneuse-lieuse à une bonne allure donnant une coupe absolument régulière et sans déchets.

Nos félicitations aux frères Roques, les organisateurs de ces expériences.

Nécrologie. — Au dernier moment,

nous apprenons le décès de M. Molinié facteur du télégraphe, décédé après une longue maladie. Nos condoléances à la famille Molinié.

### Marciilhac

Tentative de meurtre. — On se souvient qu'il y a quelque temps, Casimir Ortolu, propriétaire à Marciilhac reçut un coup de fusil en pleine figure et accusa son frère Félix d'Ortolu voulu le tuer.

Jean Ortolu leur père fut aussi inculpé dans cette affaire qui se termina par un non-lieu.

Aujourd'hui, c'est Félix Ortolu qui accuse son frère d'Ortolu voulu le tuer avec une bêche de bois et dit qu'il l'a attendu derrière le mur de leur grange de Doujac.

Félix Ortolu a reçu un violent coup de bêche au dessus de l'œil et il y avait du charbon dans la plaie.

Casimir nie avoir frappé son frère, mais il semble difficile d'admettre sa version. Casimir a été arrêté par la gendarmerie de Cajarc et conduit à Figeac où il a été écroué.

Le parquet s'est rendu sur les lieux et l'instruction se poursuit.

Félix Ortolu a été conduit à Figeac par le docteur Cousy et y son état, admis d'urgence à l'hôpital, dans le service du docteur Sirieys, médecin oculiste, qui n'a pu se prononcer de suite sur la gravité de son état.

Depuis longtemps, les frères Ortolu vivaient en mauvaise intelligence à la suite de discussion d'héritage.

Ils jouissent tous les deux d'une réputation de querelleurs et de violents.

### Labastide-Murat

La fête patronale. — Le Comité s'est réuni plusieurs fois à la mairie en vue de l'organisation de la fête, qu'il a fixée aux 13 et 14 août prochain.

Sa tâche est ingrate, car il doit compter approximativement sur des recettes en partie non encaissées. Néanmoins, il se promet de faire bien et de nous en donner pour notre argent. Nous aurons une loterie. Les lots affluent entre les mains de M. Rousignol, secrétaire du Comité. Les commerçants locaux ont là une riche occasion de faire un peu de réclame pour leur maison.

Au cours de la dernière réunion, le Comité a inscrit au programme un grand concours de quilles au jeu du « rampeau ». Les prix suivants seront distribués : 1<sup>er</sup> prix : 60 fr. ; 2<sup>e</sup> : 40 fr. ; 3<sup>e</sup> : 20 fr. ; 4<sup>e</sup> : 10 fr. ; 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, 5 fr. chacun. Plus deux prix d'éloignement : 1<sup>er</sup> prix, 20 fr. ; 2<sup>e</sup>, 10 fr.

Foire. — Voici les cours pratiqués : Blé, en hausse, 50 fr. ; avoine, 30 fr. pas d'apport d'autres céréales.

Boeufs de travail, de 2.800 à 3.200 fr. ; de demi force, de 1.800 à 2.200 fr. la paire ; brebis, de 90 à 110 ; agneaux, de 45 à 55 fr. la pièce ; cochonnets de deux mois d'âge, de 60 fr. à 80 fr. la pièce.

Poulets de 2 fr. 80 à 3 fr. le demi-kilo ; oisons de huit et quinze jours, de 8 à 14 fr. la pièce ; œufs, 3 fr. la douzaine.

### Souillac

Rixe. — Lundi dernier, vers 19 h., une rixe éclata entre plusieurs marchands-forains établis sur le foirail, pour les fêtes du 14 juillet. Des coups furent échangés de part et d'autre, et à un certain moment, un des combattants, se voyant en état d'infériorité, mit la main à la poche et en ressortit un couteau, qui, du reste y retourna presque aussitôt. L'arrivée des gendarmes mit fin à ce pugilat en règle. Procès-verbal a été dressé.

### Thédrac

Eclairage électrique. — On a annoncé, ces jours derniers, que notre commune avait adhéré au projet d'éclairage électrique élaboré par M. Pergot, industriel à Gatus.

Malgré la meilleure volonté de la part des habitants de la commune de Thédrac, il n'a pas été possible pour eux d'accepter les conditions imposées par cet industriel.

La commune de Thédrac a rompu tout pour payer 25.000 francs pour être éclairée pendant 10 ans seulement et laisser, à la fin de ces 10 ans, la propriété du matériel d'éclairage au concessionnaire.

### DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 32.

### Les communistes grecs

D'Athènes : Les rédacteurs du journal communiste Rizospastis ont été arrêtés pour crime de haute trahison.

### La situation en Irlande

De Londres : Les représentants des insurgés de Cork sont arrivés hier au quartier général de l'armée nationaliste pour discuter les conditions de la paix.

On ignore si cette démarche inattendue

est connue du chef du mouvement insurrectionnel.

### Le nouveau cabinet polonais

De Varsovie : M. Korfany a réussi à former un cabinet avec M. Skirmunt comme ministre des affaires étrangères.

### Différend Roumano-Hongrois

De Budapest : La Roumanie a refusé de payer l'indemnité de 35 millions de couronnes, réclamée par la Hongrie pour la réparation des dommages subis par suite de l'occupation de la Roumanie.

La Roumanie déclare qu'elle est entrée en Hongrie à la demande même des Hongrois.

### Sérieuses difficultés en Bavière

De Berlin : La situation en Bavière paraît grave. Le bruit de la démission du cabinet court.

Les troupes bavaroises qui manœuvraient dans le Wurtemberg et la Thuringe sont rentrées dans leurs garnisons. Le Conseil des Ministres siège en permanence depuis 24 heures.

On parle d'une rupture avec le Reich, de la dissolution du Parlement et même d'un coup d'Etat.

### La crise politique d'Italie

De Rome : Tout fait prévoir que la crise ministérielle sera longue par suite des divergences qui séparent les fractions de l'extrême gauche, ainsi que les quatre groupes démocrates.

### ON DEMANDE UN JARDINIER

A l'année ou à la journée Dans un établissement scolaire de Cahors S'adresser au Bureau du Journal

### A VENDRE

Une bicyclette de Dame En parfait état S'adresser au Bureau du Journal

### ETUDE DE M. LONGPUECH

NOTAIRE A FIGEAC

### VENTE

DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième publication

Suivant acte reçu par Maître René LONGPUECH, notaire à Figeac, le premier juillet mil neuf cent vingt-deux, enregistré, Madame Rosa-Eugénie BLANCHE, limonadière, veuve de Monsieur Firmin-Auguste BOS, demeurant à Figeac, a fait venir à Monsieur Joseph VALADE et Madame Marie-Frémouillet, son épouse, tous deux limonadiers, demeurant à Figeac, du fonds de commerce de café, liqueurs, par elle exploité à Figeac, qui Legendre, connu sous le nom de « Café de la Terrasse » ou « Café Paul », et lui appartenant pour l'avoir acquis de Monsieur Romain GARRIGUES, par acte du quinze février mil neuf cent vingt-deux.

Domicile est fixé pour les oppositions à Figeac, en l'étude de Maître LONGPUECH, notaire.

La présente publication renouvelle celle publiée pour premier avis dans le numéro du présent journal en date du douze juillet mil neuf cent vingt-deux.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers de la vendresse devront, pour conserver leurs droits, faire opposition au paiement du prix, au domicile ci-dessus énuméré, dans les dix jours au plus tard qui suivront la présente publication.

Pour deuxième publication et avis.</